N° 333 – 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,
Vu la demande en date du 14 avril 2026, par laquelle l'entreprise NOVELLO ZI St Eloi Béniguet 29800 PLOUEDERN, demande l'autorisation d'occuper une partie du domaine public au droit du parking chemin de Trezhig à Rostellec en CROZON, du 20 avril 2026 jusqu'à la fin des travaux, afin d'y installer une base de vie de chantier et une zone de stockage de matériel pour les travaux de réparation du mur.

ARRETONS,

ARTICLE 1 **Du 20 avril 2026 jusqu'à la fin des travaux**
L'entreprise NOVELLO sera autorisée à occuper une partie du domaine public au droit du parking situé chemin de Trezhig en CROZON, pour y installer une base vie de chantier (vestiaire et divers matériels).

ARTICLE 2 **Du 20 avril 2026 jusqu'à la fin des travaux**
Afin de sécuriser le chantier, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le parking de Rostellec en CROZON.

ARTICLE 3 **Du 20 avril 2026 jusqu'à la fin des travaux**
L'entreprise NOVELLO sera chargée de la mise en place du balisage nécessaire en bordure de la voie publique et de la mise en sécurité du chantier. Le matériel sera, si nécessaire, entouré de barrières type Héras.

ARTICLE 4 L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera maintenu.

ARTICLE 5 Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.
Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.
Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 6 Une ampliation du présent arrêté sera adressée à la Directrice Générale des Services de la Ville de CROZON, le Service de Police Municipale, BTA Gendarmerie de la presqu'île de CROZON, la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, les Services Techniques Municipaux, qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme
A CROZON, le 14 avril 2026
P/Le Maire

MAIRIE DE CROZON (Finistère)

L'Adjoint délégué

Hervé LE ROUX